

CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

sur le préavis municipal n° 04/21
relatif aux comptes communaux concernant l'exercice 2020

Date des séances : 20, 26 et 31 mai, 3 et 10 juin.

Membres de la commission, qui a toujours délibéré avec le quorum : Mmes Anne-Marie Badel, Fabienne Gregersen et Elena Sagalaeva, MM. Denis Currat, Guillaume Hayoz, Olivier Ramel et Markus Seitz-Schulze-Rouat.

Membres de la municipalité : Mmes Katia Gashi et Maria Krasnova, MM. Didier Lohri (syndic), Lorenzo Merlanti et Alexander Pacozzi (excusé).

Les comptes ont été remis le 20 mai 2020 avec le préavis municipal n° 04/21 relatif aux comptes 2020. Les données chiffrées et le respect des procédures comptables ont été vérifiées par la fiduciaire Favre Révision SA, dont les rapports ont été remis à la commission lors de la séance du 03 juin 2021.

La commission a passé en revue les comptes 2020. Ce rapport s'appuie sur cette revue et les réponses apportées par la Municipalité et la boursière communale aux différentes questions posées par la commission.

La commission remercie la Municipalité et la boursière Mme Guichard pour la tenue des comptes.

La commission de gestion relève les points suivants :

1. Création de fonds sans liquidité
 - Des fonds de réserve ont été créés pour env. 370'000 CHF, sans liquidités.
 - Lors de l'utilisation de ces réserves comptables, un emprunt sera nécessaire, car il n'y aura pas de moyens financiers correspondants.
2. 9259 - Passifs transitoires
 - Les effets de la péréquation, cohésion sociale et gendarmerie cantonale sur 2021 y ont été comptabilisés pour un total de 321'221 CHF, ce qui donne de la visibilité sur cet impact à venir.

Constitution de fonds de réserve

2 cas sont à distinguer :

1. Constitution de fonds de réserve affectée : le fonds de réserve peut être dépensé sans préavis municipal pour des dépenses de fonctionnement des domaines concernés. (piscine, place de jeux...).
2. Constitution d'une réserve générale : pour dépenser ce fonds, chaque prélèvement sur ladite réserve doit être soumis à l'avis du conseil communal par le biais d'un préavis municipal.

Le bilan proposé à l'acceptation du conseil comporte des attributions à des fonds de réserve affectés.

L'acceptation des comptes tels que proposé réserverait l'utilisation de ces fonds aux domaines mentionnés et validerait directement la possibilité d'utilisation de ces montants pour les domaines concernés (piscine, place de jeux,...), par le biais de dépenses de fonctionnement y relatives.

Conclusions

En conséquence, compte tenu notamment du changement de législature à venir, la commission de gestion estime l'affectation à la réserve générale plus adéquate et juge opportun :

1^{er} point :

De ne pas créer les fonds suivants :

9280.0	Fonds de réserve contribution d'équipement Leu	60'000.00
9280.03	Fonds de réserve place de jeux	80'000.00
9280.06	Fonds de réserve RAB	240'000.00
9280.9	Fonds de réserve piscine	140'000.00
		520'000.00

2^{ème} point :

De créer une réserve générale et y affecter le montant correspondant de 520'000 CHF :

9280.2	Réserve générale	520'000.00
--------	------------------	------------

La commission de gestion propose au Conseil communal :

1. **d'approuver les comptes de l'exercice 2020 avec les modifications proposées,**
2. **de porter l'excédent de revenu de CHF 2'443.77 en augmentation du compte 9290 - capital,**
3. **de donner décharge à la Municipalité et à la boursière pour la tenue des comptes,**
4. **de donner décharge aux membres de ladite commission.**

Fait à Bassins, le 10 juin 2021

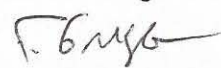
Anne-Marie Badel



Denis Currat (Président)



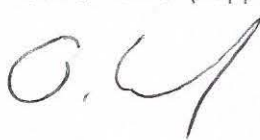
Fabienne Gregersen



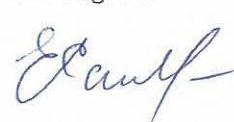
Guillaume Hayoz



Olivier Ramel (Rapporteur)



Elena Sagalaeva



Markus Seitz-Schulze-Rouat

